

DEPARTEMENT

GERS

DE LA COMMUNE CAUPENNE
32110

SLO

Date : 07/10/2024

Séance du 04/10/2024

Numéro : D2024_029

L'an deux mille vingt quatre
et le quatre octobre
à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **M. GUICHEBAROU Patrick, Maire**

Présents :

MM. BRETHER David, DUFFOUR Frédéric, FIOR Anne-Marie,
GUICHEBAROU Patrick, LEFAIX Christian, , ORTEGA Josiane, VOYER
Armand

Absents excusés :

Excusés : MM. BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, MATHIEU Patrick

Secrétaire(s) :

Mme ORTEGA Josiane

Résiliation loyer logement n°1

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	7

Date de la convocation
27/09/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. GEZE Kévin, locataire du logement n°1 donnant congé du logement au 30 septembre 2024.

Il fait savoir également qu'il a procédé à l'état des lieux en présence du locataire.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de mettre fin au bail de location du logement n°1 à compter du 30 septembre 2024.

CHARGE le Maire de restituer le dépôt de garantie à M. GEZE Kévin pour un montant de 350 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Caupenne-d'Armagnac le 08 octobre 2024 Le Maire, P. Guichebarou

